

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 25-févr.-2014

Date de révision 25-déc.-2021

Numéro de révision 5

1. Identification

Nom du produit Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate

AC350390000; AC350390250; AC350391000 Cat No.:

No. CAS 339527-86-5

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Fabricant Importateur / Distributeur

Acros Organics Fisher Scientific Company Fisher Scientific One Reagent Lane One Reagent Lane 112 Colonnade Road. Fair Lawn, NJ 07410 Fair Lawn, NJ 07410 Ottawa, ON K2E 7L6, Tel: (201) 796-7100

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence For information **US** call: 001-800-ACROS-01 / **Europe** call: +32 14 57 52 11

> Emergency Number US:001-201-796-7100 / Europe: +32 14 57 52 99 CHEMTREC Tel. No. US: 001-800-424-9300 / Europe: 001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS / **Classification WHMIS 2015**

2015-17)

Toxicité orale aiguë Catégorie 2 Catégorie 1 Toxicité cutanée aiguë Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Catégorie 1A Cancérogénicité Catégorie 1 Dangers pour la santé non classés ailleurs

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer le cancer par inhalation

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

Prendre des précautions pour éviter de mélanger avec des acides

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Porter un équipement de protection respiratoire

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Rincer la bouche

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|---|-------------|------------|
| Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate | 339527-86-5 | >88 |
| Nickel potassium cyanide | 14220-17-8 | - |

4. Premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Ne

pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est

requise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants

Notes au médecin

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une réaction cutanée allergique. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Poudre.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclairAucun renseignement disponibleMéthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures Aucune
Inférieure Aucune
Sensibilité aux chocs Aucune
Sensibilité aux décharges Aucune

électrostatiques

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Une substance non combustible ne brûle pas par elle-même, mais elle peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des vapeurs corrosives ou toxiques. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). La combustion produit des vapeurs nauséabondes et toxiques. Oxydes de nickel. **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
4 0 1 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éviter la formation de poussière. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport

aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.

Précautions environnementales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Le produit

ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éviter la formation de poussière.

7. Manutention et stockage

Manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Éviter la formation de poussière. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer (poussière, vapeurs, bruine, gaz). Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

Entreposage.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Matières incompatibles. Acides. Bases. Dioxyde de carbone (CO2).

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

| Composant | Alberta | Colombie-Brita | Ontario | Québec | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|
| | | milque | | | | | |
| Potassium | | | | | | | IDLH: 10 mg/m ³ |
| tetracyanonickelate(II) | | | | | | | TWA: 0.015 |
| hydrate | | | | | | | mg/m³ |
| Nickel potassium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.05 | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | (Vacated) TWA: | IDLH: 10 mg/m ³ |
| cyanide | | mg/m³ | | Ceiling: 10 ppm | | 0.1 mg/m ³ | IDLH: 25 mg/m ³ |
| | | _ | | Ceiling: 11 | | (Vacated) TWA: | TWA: 0.015 |
| | | | | mg/m³ | | 5 mg/m ³ | mg/m³ |
| | | | | Skin | | | |

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection des mains Cants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | Commentaires à gants |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| Caoutchouc naturel | Voir les recommandations du | - | Protection contre les |
| Caoutchouc nitrile | fabricant | | éclaboussures seulement |
| Néoprène | | | |
| PVC | | | |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Solide Aspect Jaune-orange

Odeur

Seuil de perception de l'odeur

pH

Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun donnée disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponible

Densité de vapeur Non applicable

Densité Aucun renseignement disponible

SolubilitéSoluble dans l'eauCoefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Aucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable

Formule moléculaire C4 K2 N4 Ni . x H2 O Masse moléculaire 240.96

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Oui

Stabilité Sensible à l'humidité.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

Matières incompatibles Acides, Bases, Dioxyde de carbone (CO2)

Produits de décomposition Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), La combustion produit des vapeurs

dangereux nauséabondes et toxiques, Oxydes de nickel

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les composants

| Composant DL50 orale | | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|--------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Nickel potassium cyanide | 275 mg/kg (Mouse) | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Peut entraı̂ner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer par inhalation.

| Composant | No. CAS | CIRC | NTP | ACGIH | OSHA | Mexique |
|---|-------------|----------------|-------|----------------|----------------|----------------|
| Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate | 339527-86-5 | Non inscrit(e) | Known | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |
| Nickel potassium cvanide | 14220-17-8 | Non inscrit(e) | Known | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |

NTP: (National Toxicity Program)

NTP: (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique STOT - exposition répétéeAucun connu

Aucun connu

 Danger par aspiration
 Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs

musculaires, ou le rinçage

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

| _ | | | | | |
|---|-----------|-------------------|---------------------|----------|---------------|
| Ī | Composant | Algue d'eau douce | Poisson d'eau douce | Microtox | Daphnia magna |

Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate

| APP I I I I I I I I I I I I I I I I I I | N | I C50: 30 0 mg/l /06h | N | N1 1 1/1) |
|---|----------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Nickel potassium cyanide | Non inscrit(e) | LC50: 39.0 mg/L/96h | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |
| | | (Poecilia reticulata) | | |

Persistance et dégradabilité peuvent persister d'après les informations fournies.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1588

Nom officiel d'expédition Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage II

TMD

No ONU UN1588

Nom officiel d'expédition Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage II

IATA

No ONU UN1588

Nom officiel d'expédition Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage II IMDG/IMO

No ONI

No ONU UN1588

Nom officiel d'expédition Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage II

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

| Composant | No. CAS | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | EINECS | ELINCS | NLP |
|---|-------------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate | 339527-86-5 | - | - | - | - | - | - | - |
| Nickel potassium cyanide | 14220-17-8 | Х | - | Х | ACTIVE | 238-082-7 | - | - |

| Composant | No. CAS | IECSC | KECL | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|-----------------------------------|-------------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Potassium tetracyanonickelate(II) | 339527-86-5 | - | - | - | - | Χ | - | - | - |
| hydrate | | | | | | | | | |
| Nickel potassium cyanide | 14220-17-8 | X | KE-12193 | X | X | X | X | Х | X |

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant | NPRI | Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|---|---------------------------|--|--|
| Potassium tetracyanonickelate(II) hydrate | Part 1, Group A Substance | | |
| Nickel potassium cyanide | Part 1, Group A Substance | | |

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | substances soumises à | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|-----------------------------------|-----------------------|---|---|
| Potassium tetracyanonickelate(II) | - | Use restricted. See item 27. | - |
| hydrate | | (see link for restriction details) | |
| Nickel potassium cyanide | - | Use restricted. See item 27. | - |
| | | (see link for restriction details) Use | |
| | | restricted. See item 75. | |
| | | (see link for restriction details) | |

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | No. CAS | OECD HPV | Des polluants organiques persistants | Potentiel de destruction de l'ozone | Restriction des substances dangereuses (RoHS) |
|---------------------------------|-------------|----------------|--|---|---|
| Potassium | 339527-86-5 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| tetracyanonickelate(II) hydrate | | | | | |
| Nickel potassium cyanide | 14220-17-8 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

| Composant | No. CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam Convention (PIC) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|---------------------------------|-------------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Potassium | 339527-86-5 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| tetracyanonickelate(II) hydrate | | | | | |
| Nickel potassium cyanide | 14220-17-8 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Annex I - Y33 |

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

Date de préparation25-févr.-2014Date de révision25-déc.-2021

Date d'impression

25-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité